

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance publique du 10 octobre 2024

Convocation adressée le 4 octobre 2024

Délibération publiée le 17 octobre 2024

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois d'octobre, à 9h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 4 octobre 2024 par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni salle des Conférences au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Patrick ODIARD, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : Nadine GEORGEL, Patrick ODIARD, Corinne SUBAI

Absent(es) excusé(es) : Yves BEN ITAH, Tristan DEBRAY, Audrey HENOCQUE, Stéphanie LEGER, Richard MARION, Luc SEGUIN, Cédric VAN STYVENDAEL, Florence VERNEY-CARRON

Absente : Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Audrey HENOCQUE à Patrick ODIARD

Stéphanie LEGER à Patrick ODIARD

Luc SEGUIN à Nadine GEORGEL

Cédric VAN STYVENDAEL à Nadine GEORGEL

Secrétaire : Nadine GEORGEL

2024_44

Renouvellement de la convention-cadre avec le Centre National de la Danse

Rapporteur : Patrick ODIARD

Le partenariat entre le conservatoire de Lyon et le Centre National de la Danse (CND) est déjà ancien et a été formalisé dans une convention cadre de partenariat signée en 2010, concrétisée en conventions d'application annuelles depuis.

La nouvelle rédaction de la convention cadre qui est proposée offre l'opportunité, d'une part, de revoir les modalités pratiques de ce partenariat, notamment en termes de mises à disposition de moyens et de ressources mais aussi de renforcer l'offre pédagogique commune.

Le partenariat prend les formes suivantes :

- la mise à disposition de studios du CND au conservatoire de Lyon pour qu'il y organise des cours ;
- la participation d'élèves du conservatoire de Lyon comme élèves sujets dans le cadre de l'Unité de Valeur pédagogique du Diplôme d'État de professeur de danse ;
- l'accueil de stagiaires du CND au conservatoire pour des observations et mises en situations pédagogiques ;
- l'accueil d'élèves de la formation ELAN du CND au sein des cours du conservatoire ;
- La participation d'élèves du conservatoire aux activités proposées par le CND.

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de l'année scolaire 2024/2025.

Des conventions d'application seront établies afin de préciser les projets de partenariats spécifiques et de définir, pour chacun de ces projets, les modalités de mise en œuvre, les contributions et obligations de chacune des parties.

Un bilan annuel sera effectué afin d'évaluer et de suivre la mise en œuvre de ces projets.

Une première convention d'application pour 2024/2025 a ainsi été établie pour la collaboration autour du projet ELAN.

Le conservatoire de Lyon a inscrit l'objectif « d'élargir l'offre à de nouvelles sensibilités et nouveaux publics en danse » dans son projet d'établissement (objectif 13).

Le CND a mis en place le projet « Élan » qui vise à favoriser l'égalité des chances pour la danse et a pour finalité d'ouvrir les voies de la professionnalisation dans la danse à des danseurs qui en sont éloignés.

Le partenariat permet à ces élèves, en nombre limité, d'intégrer des cours de danse au conservatoire ; ils bénéficient d'un accès gratuit. L'objectif à terme est de leur proposer de poursuivre leur formation au sein du conservatoire de Lyon. Une première intégration est prévue cette année avec l'entrée d'un élève.

Compte tenu de l'intérêt de la coopération entre les deux établissements autour de valeurs communes de qualité et d'inclusion,

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **approuve** la convention cadre de partenariat 2024-2027 entre le syndicat mixte de gestion du CRR de Lyon et le Centre National de la Danse ;

✓ **autorise** le président à signer ce document ainsi que les conventions d'application annuelles qui en découlent, et notamment la convention relative au projet ELAN pour l'année scolaire 2024/2025.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,



Patrick ODIARD